

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1812**

commune (s) : Feyzin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 10, rue Alphonse Daudet et appartenant à Mme Réjane Guilloux-Gérin

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1812**

commune (s) : Feyzin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 10, rue Alphonse Daudet et appartenant à Mme Réjane Guilloux-Gérin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue du docteur Long à Feyzin, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 10 mètres carrés environ, située 10, rue Alphonse Daudet, angle rue du docteur Long à Feyzin et appartenant à madame Réjane Guilloux-Gérin.

Cette parcelle, libre de toute location ou occupation, dépend d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 156 de la section AS qui sera intégrée dans le domaine public communautaire après réalisation des travaux de voirie.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette parcelle se ferait à titre gratuit, conformément aux prescriptions de l'arrêté de permis de construire n° PC 069 276 03 032 du 11 décembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu dépendant d'une parcelle cadastrée AS 156 située 10, rue Alphonse Daudet à Feyzin et appartenant à madame Réjane Guilloux-Gérin, dans le cadre de l'élargissement de la rue du docteur Long.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1391, le 13 novembre 2006 pour un montant de 650 000 € en dépenses.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822 - pour un montant de 550 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.